

Vœu de la majorité municipale relatif à la solidarité avec les personnes LGBTQIA+ persécutées en Turquie et au soutien aux associations qui défendent leurs droits

Considérant que les droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queers, intersexes et asexuelles sont des droits humains universels, et que nul ne doit être inquiété, discriminé ou persécuté en raison de son orientation sexuelle, de son identité ou de son expression de genre ;

Considérant que notre majorité inscrit la défense de l'égalité des droits, des libertés individuelles et de l'émancipation dans la continuité des combats de la gauche et au cœur de son action politique ;

Considérant qu'il ne saurait être accepté, en 2026, qu'une personne soit persécutée en raison de son orientation sexuelle, de son identité de genre, de sa religion, de ses convictions, de son origine ou de sa couleur de peau ; que l'universalité des droits humains implique une même exigence de protection pour chaque personne, indépendamment de sa nationalité ou du pays dans lequel elle vit ;

Considérant que les socialistes, les écologistes et les communistes se sont prononcés sur l'interdiction des thérapies de conversion en Europe, notamment pour les personnes trans, ainsi qu'une action diplomatique en faveur de la dépénalisation de l'homosexualité et de l'ouverture du mariage civil aux personnes de même sexe partout dans le monde ;

Considérant la vague de répression engagée par les autorités turques dans la nuit du 12 au 13 septembre 2026, marquée par des perquisitions de locaux associatifs et de domiciles, des interventions dans des lieux de sociabilité LGBTQIA+ et de nombreuses interpellations ;

Considérant l'annonce, par le ministre turc de la Justice, de procédures visant 162 personnes, neuf associations et treize entreprises dans quinze provinces, dans le cadre d'une opération présentée sous le nom de « Ma famille est en sécurité » ;

Considérant que cette répression vise notamment des organisations de défense des droits des personnes LGBTQIA+ et de lutte contre le VIH, et s'accompagne de blocages de sites internet et de comptes sur les réseaux sociaux ainsi que de nouvelles interpellations lors de rassemblements de solidarité ; que ces mesures portent atteinte aux libertés d'expression, d'association et de manifestation et risquent de compromettre des missions essentielles de prévention, de santé et d'accompagnement ;

Considérant que la protection des enfants et des familles ne saurait être instrumentalisée pour justifier la stigmatisation d'une partie de la population, la remise en cause de ses droits ou la répression de celles et ceux qui les défendent ; que protéger les familles, dans leur diversité, suppose au contraire de combattre les violences et les discriminations ;

Considérant les appels lancés le 15 septembre 2026 par Amnesty International et par le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe pour mettre fin à cette répression et obtenir la libération des personnes détenues pour leur engagement en faveur des droits humains ;

Considérant l'engagement de Paris dans la lutte contre les LGBTQIA+phobies, son soutien aux associations et son action en faveur de l'accueil et de l'accompagnement des personnes LGBTQIA+ exilées, notamment à travers les structures associatives réunies à La Bulle ;

Considérant que la Ville de Paris a distingué en 2025 le journaliste Yıldız Tar, rédacteur en chef de KaosGL.org, par un prix spécial dans le cadre de son Prix international pour les droits des personnes LGBTQIA+, témoignant de sa solidarité avec les défenseuses et défenseurs de ces droits en Turquie ;

Considérant que la lutte contre les discriminations, l'accompagnement des personnes persécutées qui trouvent refuge à Paris et le soutien aux associations de solidarité concernent directement la vie de notre arrondissement et appellent la mobilisation de ses habitantes, de ses habitants et de ses acteurs associatifs ;

Considérant enfin que, face aux offensives réactionnaires contre l'égalité des droits, la solidarité internationale ne peut se limiter à une déclaration de principe et doit se traduire par des actes de soutien et de protection ;

Sur proposition de David Belliard, Maire du 11^e arrondissement et des élu.es des groupes Socialistes, Écologistes et Communistes, le Conseil du 11^e arrondissement émet le vœu :

Que la ville de Paris :

- mobilise ses réseaux européens et internationaux de collectivités engagées pour les droits LGBTQIA+, notamment le Rainbow Cities Network et l'Alliance francophone Egides, afin de favoriser une expression collective des villes en soutien aux LGBTQIA+ en Turquie et à toutes les associations turques de défense des Droits humains.
- transmette le présent vœu à l'Ambassadeur pour les droits des personnes LGBT+, et de solliciter un échange avec lui afin de porter les demandes de protection des personnes LGBTQIA+ persécutées en Turquie, de soutien aux organisations menacées et de mobilisation des partenaires européens de la France.

Interpelle le Gouvernement pour qu'il :

- condamne publiquement la vague de répression visant les personnes LGBTQIA+ et les organisations qui défendent leurs droits en Turquie, et appelle les autorités turques à mettre immédiatement fin aux opérations engagées, à libérer les personnes détenues en raison de leur engagement pacifique et à garantir leurs droits fondamentaux ;
- engage une démarche diplomatique auprès des autorités turques, afin de demander le respect des libertés d'expression, d'association et de manifestation, ainsi que la cessation des mesures de censure, de fermeture ou d'entrave visant les associations et organisations de défense des droits des personnes LGBTQIA+ ;
- porte cette question auprès de ses partenaires de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe, afin qu'une réponse européenne coordonnée soit apportée à cette répression et que la Turquie soit appelée à respecter les engagements internationaux auxquels elle a souscrit ;
- mobilise les dispositifs français et européens de soutien aux défenseuses et défenseurs des droits humains, notamment afin de permettre aux associations LGBTQIA+ turques menacées de poursuivre leur action et d'assurer la protection de leurs membres ;

- accorde une attention particulière aux demandes de protection émanant de personnes LGBTQIA+ ou de militantes et militants menacés en Turquie, en mobilisant, lorsque leur situation le justifie, les dispositifs de visa, d'accueil et de protection internationale relevant de l'État ;
- rende compte des démarches entreprises par la France auprès des autorités turques et dans les enceintes européennes et internationales compétentes.
- Interpelle la Région Île-de-France pour qu'elle examine, dans le cadre de ses dispositifs de coopération et de solidarité internationale, les possibilités de soutien renforcé aux associations franciliennes engagées auprès des défenseurs et défenseuses des droits LGBTQIA+ en Turquie et auprès des personnes exilées en raison de ces persécutions.